

Déclarations de ministres

Nous reconnaissons que, dans sa formule actuelle, le régime d'assurance-chômage appelle des modifications. Notre objectif, tel qu'énoncé lors du Budget de 1985, est d'améliorer et de simplifier le programme d'assurance-chômage, de le rendre plus équitable et d'assurer qu'il ouvre des perspectives sur le marché du travail.

● (1630)

[Traduction]

Je tiens à bien souligner, comme le ministre des Finances (M. Wilson) l'avait fait dans son exposé budgétaire de mai 1985, que notre objectif n'est pas de réduire les contributions fédérales aux chômeurs. Le but principal de l'assurance-chômage restera toujours de fournir une protection provisoire du revenu pour les travailleurs en chômage. Le régime d'assurance-chômage doit aussi pouvoir favoriser les stimulants au travail et améliorer les perspectives d'emploi durable et productif.

[Français]

Le gouvernement sera à l'écoute des réactions qui vont s'exprimer à la suite de la publication de ces études. Je m'engage aujourd'hui, monsieur le Président, à me présenter devant cette Chambre d'ici le 15 mai prochain pour vous faire part des propositions du gouvernement.

[Traduction]

Enfin, en ce qui concerne les règlements sur les pensions, j'annoncerai la décision du gouvernement avant Noël. D'ailleurs, monsieur le Président, je compte en donner des nouvelles à la Chambre dès vendredi.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine—Est): Monsieur le Président, nous avons enfin le rapport de la Commission Forget. Il a huit mois de retard, il a coûté près de 3 millions de dollars de plus que prévu et il comprend deux rapports minoritaires qui reflètent les opinions de trois des six commissaires. En plus d'être sujette à des fuites de renseignements, la commission était donc en proie à la dissension.

Je rappelle à la Chambre que c'est la caisse d'assurance-chômage, qui est censée aider les chômeurs, qui a financé cette commission au coût de 6,8 millions de dollars alors que cet argent aurait dû être puisé dans les recettes générales du gouvernement. A mon avis, c'est illégal et nous comptons bien contester cette façon d'agir.

J'ai été déçu que le ministre ait si peu à dire au sujet du rapport aujourd'hui. Après tous ces mois de retard, il n'a rien à dire au sujet d'une seule des recommandations contenues dans le rapport. Le parti libéral sait que le régime d'assurance-chômage n'est pas parfait et que certaines faiblesses doivent être corrigées. Le rapport contient de bonnes recommandations, mais il y en a d'autres qui devraient être rejetées d'emblée. Tout d'abord, la recommandation visant à supprimer la prolongation des prestations dans les régions pour la remplacer par un vague régime de supplément de rémunération. On ne remplace pas un programme précis qui sert à aider les travailleurs quand ils sont en chômage par une vague proposition hypothétique.

La deuxième recommandation qui doit être rejetée immédiatement est celle qui prévoit l'étalement des prestations sur toute l'année pour le calcul de leur montant. Ce régime serait particulièrement néfaste aux travailleurs qui se trouvent en

chômage, en particulier les travailleurs saisonniers qui ne peuvent pas travailler pendant de longues périodes. Il faut bien admettre que nous vivons dans un pays fondamentalement axé sur l'exploitation des ressources, un pays où les hivers rigoureux obligent bien des gens à travailler sur une base saisonnière. Cette proposition est parfaitement inacceptable et doit être rejetée.

Enfin, la recommandation n° 33 qui vise à supprimer les prestations destinées aux pêcheurs doit être rejetée immédiatement. Elle propose l'abolition de prestations spécifiquement destinées aux pêcheurs, des prestations justes, pour les remplacer par quelque chose de très vague. D'autres recommandations sont sujettes à caution, mais je n'en parlerai pas aujourd'hui. Nous sommes résolument d'accord, monsieur le Président, avec la partie de la recommandation n° 26 qui vise à supprimer à partir du 5 janvier 1986 les coupures de l'assurance-chômage dans le cas des personnes touchant une pension de retraite anticipée. Je suis heureux de voir que le ministre sera à la Chambre vendredi pour nous donner la réponse du gouvernement à cette recommandation. On se demande ce qui a bien pu motiver ces coupures, et pourquoi il a fallu attendre tout ce temps. Elles ont causé bien des soucis et bien des difficultés aux travailleurs de notre pays.

Enfin, le ministre n'a pas annoncé la procédure que nous suivrions. Il dit qu'il va écouter le débat que ce rapport va susciter dans tout le pays. Mais la question sera-t-elle renvoyée à un comité? Y aura-t-il une conférence fédérale-provinciale? Le rapport a des répercussions sur les provinces, notamment au niveau des coupures de prestations d'assurance-chômage qui acculeront encore plus de gens au bien-être social. Le ministre ne propose pas d'éléments de discussion à cet égard. Le rapport est imprégné des principes de l'Institut Fraser, à savoir que si on laisse les gens crever de faim, ils trouveront bien du travail. Ce n'est pas une façon de traiter des êtres humains. L'objectif caché de ce rapport, c'est de faire des économies pour diminuer le déficit. On va économiser 3 milliards de dollars. Le gouvernement ne dit pas ce qu'il va en faire.

L'assurance-chômage est importante non seulement pour ceux qui sont légitimement en chômage, mais aussi pour notre économie en ce sens qu'elle permet le maintien du pouvoir d'achat.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, voici enfin le jour du rapport de la Commission Forget. Le ministre l'avait depuis vendredi. Je tiens à partir du point où le ministre s'est arrêté dans sa déclaration. Il a affirmé que le gouvernement allait prêter l'oreille au débat public qui va suivre l'étude. Ce débat nous l'avons eu, monsieur le Président. Plus de 475 mémoires ont été présentés à la Commission Forget. Le ministre tombe-t-il des nues? Ce débat a eu lieu, monsieur le Ministre. Ce qui nous occupe actuellement, ce sont les recommandations draconiennes qui figurent au rapport. Réduire de trois milliards la caisse d'assurance-chômage, voilà la mission que le gouvernement avait confiée à la Commission Forget. Où M. Forget a-t-il opéré cette coupure de trois milliards? Dans les prolongations de prestations à caractère régional, avec un système d'annualisation qui va coûter à la région atlantique 640 millions de dollars en transferts directs d'assurance-chômage. Cela va coûter au Québec un milliard, et à l'Ouest un demi-milliard.